

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00525
Numéro SIREN : 819 547 324
Nom ou dénomination : 2BEVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/005288

2BEVENTS
Société par actions simplifiée au capital de 44.510,06 euros
Siège social : 528 rue des Prés Paris, 74970 MARIGNIER
819.547.324 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 16 MAI 2024

L'an 2024,
Le jeudi 16 mai,

Les associés de la société 2BEVENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, par visioconférence, sur convocation faite au moyen d'une lettre adressée par voie électronique à chaque associé en date du 7 mai 2024.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Arthur BROUTIN, président de la Société.

Il est dressé une feuille de présence émargée par le Président par voie électronique pour pour ordre et compte de tous les associés assistant par visioconférence à la réunion :

-Nombre d'associés présents et représentés.....	7
-Nombre d'actions représentées	251.707
-Nombre d'actions composant le capital social	317.929

L'assemblée réunissant ainsi plus des deux tiers du capital social peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers au moins des actions ayant le droit de vote.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

- la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- les rapports du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[.....]

- Constatation de la démission du Président de la Société et désignation d'un nouveau Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale désigne en qualité de nouveau Président de la Société, sous condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution :

- **SULENS INVEST**, société à responsabilité limitée en cours de constitution, dont le siège social est à MENTHON-SAINT-BERNARD (74290) 121 route de la Chapelle,

et ce, à compter du premier jour du mois suivant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, en remplacement de Monsieur Arthur BROUTIN.

Le Président aura vis-à-vis des tiers, conformément à la loi, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager par tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

La société SULENS INVEST, société en formation représentée par Monsieur Arthur BROUTIN, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne pas se trouver dans une situation ni exercer de fonctions susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[.....]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé électroniquement par tous les associés assistant à l'assemblée et par la société SULENS INVEST pour acceptation de ses fonctions.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

DocuSigned by:

550EED1174F040E...